



COMMUNIQUE CONJOINT

Première Session de la Réunion Ministérielle du Dialogue sur la Coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Confédération des États du Sahel (AES)

Dakar, République du Sénégal, 17 octobre 2026

1. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Confédération des États du Sahel (AES) ont tenu à Dakar, le 17 octobre 2026, la réunion de prise de contact et d'échanges en vue de poser les bases de leur coopération. La délégation de la CEDEAO était conduite par Son Excellence Monsieur Cheikh NIANG, Ministre de l'Intégration Africaine, des Affaires Étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO. La délégation de la Confédération AES était conduite par Son Excellence Monsieur Karamoko Jean-Marie TRAORÉ, Ministre des Affaires Étrangères du Burkina Faso, Président du Comité ministériel de Pilotage de la Confédération AES. La réunion a été coprésidée par les deux Chefs de délégation.
2. Les Parties se sont félicitées de l'esprit de fraternité, de respect mutuel et d'ouverture qui a prévalu tout au long de leurs discussions. Elles ont rappelé les liens historiques, socio-culturels et économiques profonds qui unissent leurs peuples.
3. A l'aune de ces liens séculaires, les Parties conviennent que leurs relations doivent être guidées par les principes de bon voisinage, de respect de la souveraineté, de la dignité et du bien-être des populations ouest-africaines.
4. A la suite de leurs consultations du 22 mai 2025 à Bamako, en République du Mali, les Parties ont engagé des échanges de vues sur les domaines d'intérêt commun autour desquels les prochaines discussions pourront être structurées.
5. Les Parties affirment leur volonté de parvenir à un cadre de coopération équilibré, réaliste et qui préserve les intérêts de leurs peuples.

6. Les Parties sont convenues de mettre en place des groupes de travail thématiques conjoints pour mener les échanges techniques dans le but ultime de parvenir à la conclusion d'un accord-cadre de coopération entre la CEDEAO et la Confédération AES. Les résultats des travaux seront soumis à l'appréciation des Ministres avant leur prochaine session.
7. Les date et lieu de la prochaine réunion seront fixés après consultation par voie diplomatique.
8. Les Parties expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, au Gouvernement et au peuple sénégalais, pour leur chaleureuse hospitalité et leur engagement constant en faveur de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

Fait à Dakar, le 17 octobre 2026, en français, en anglais et en portugais, les trois textes faisant foi.

**Pour la Communauté économique des
États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**



**Son Excellence Monsieur Cheikh NIANG,
Ministre de l'Intégration Africaine, des
Affaires Étrangères et des Sénégalais de
l'Extérieur, Président du Conseil des
Ministres de la CEDEAO**

**Pour la Confédération des
États du Sahel (AES)**



**Son Excellence Monsieur Karamoko Jean-
Marie TRAORÉ, Ministre des Affaires
Étrangères du Burkina Faso, Président du
Comité ministériel de Pilotage de la
Confédération AES**